



## MISE À JOUR

### Bulletin technique 14-04

#### *Protecteur facial Under Armour Pro Box Lacrosse*

Suite au bulletin technique 14-03 publié le 27 février 2014, l'Association canadienne de crosse (ACC) a terminé son examen et tient à confirmer qu'en ce qui concerne l'équipement susmentionné, Under Armour n'a commis aucun acte répréhensible. Une certaine confusion de la part d'un concessionnaire semble avoir causé le problème.

Le protecteur facial *Under Armour Pro Box Lacrosse* n'est pas approuvé par la CSA, toutefois l'ACC a appris qu'Under Armour soumet actuellement le protecteur à des essais en vue de le faire certifier par la CSA pour la crosse au Canada. Conformément au protocole normal pour tout l'équipement, dès que la certification de la CSA aura été accordée pour ce protecteur facial, l'ACC informera tous les membres de sa disponibilité.

**La plus grande priorité de l'ACC est la sécurité de tous les membres et participants.**

N'hésitez pas à contacter la coordonnatrice de programmes de l'ACC, Ashley Raaymakers ([ashley@lacrosse.ca](mailto:ashley@lacrosse.ca)) ou 613-260-2028, poste 301, pour toute question supplémentaire ou préoccupation.